

RESPECTONS LES DROITS HUMAINS. NON AUX DÉTENTIONS ARBITAIRES!



Publiée dans la Feuille fédérale le 06.10.2020

Référendum contre la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.

N° postal :		Commune politique :			Canton :		Contrôle (laisser en blanc)	OUI, tenez-moi informé (crocher)
N°	Nom et Prénom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)		Signature manuscrite			
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								
9.								
10.								

Expiration du délai référendaire: **14.01.2021**

Le comité du référendum se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.		
Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.		
Le/la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)		Sceau
Lieu	Date	
Signature	Fonction officielle	

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée rapidement au comité référendaire:
Référendum NON aux détentions arbitraires, c/o JVL Suisse, Monbijoustrasse 30, 3011 Berne

